

**Novembre 2009**

*Bozel, Brides-les-Bains, Champagny-En-Vanoise, Feissons-Sur-Salins, La Perrière,  
Le Planay, Les Allues, Montagny, Pralognan-La-Vanoise, Saint Bon.*

**Site internet du SIVOM: <http://www.sivomdebozel.info>**

### ETUDE SYM VALLEES

Le syndicat SymVallées a réalisé une étude comparative portant sur la collecte et le traitement des déchets (OM et tri sélectif), en réalisant des audits et des mesures auprès du SIMIGEDA (bassin Albertvillois), la CCVA (Aigueblanche), le SITOM Moutiers et le SIVOM de Bozel.

Il ressort plusieurs indicateurs marquants de cette étude comparative :

✱ Le rapport entre les tonnages issus de la collecte sélective et les tonnages d'ordures ménagères est comparable sur tous les territoires (environ 80% OM et 20% tri, hors déchetteries). Cela démontre d'une part que le tri a une marge de progression importante, et d'autre part que les territoires les plus touristiques (Bozel notamment) ne sont pas forcément handicapés et que la population touristique participe activement au tri.

✱ Les coûts globaux de collecte et traitement ont été analysés, il en ressort d'importantes disparités entre les territoires. Du fait de tonnages importants, le canton de Bozel bénéficie d'économies d'échelles, et affiche le coût à la tonne le plus faible de l'étude.

✱ Les points noirs recensés sur les tournées de collecte des collectivités concernent principalement des problèmes de déchets non conformes (principalement en habitat urbain) et des problèmes de sécurité liés au circuit du camion de collecte (principalement dans les villages).

L'intégralité de l'étude est disponible en ligne sur <http://www.sivomdebozel.info/4.html>

**Si du point de vue financier le SIVOM de Bozel fait figure de bon élève, concernant les points noirs, et plus particulièrement les problèmes de sécurité, il reste beaucoup d'efforts à faire. Marches arrières, manœuvres dangereuses ou difficiles sont les principaux problèmes. Régulièrement, des accidents graves voire mortels d'agents ou d'usagers découlant de ces manœuvres dangereuses sont répertoriés en France. La Caisse Nationale d'Assurance Maladie a publié une recommandation (R437) interdisant les collectes bilatérales et les marches arrières lors de la collecte de déchets. Le SIVOM compte sur la mobilisation des élus et des techniciens pour étudier avec le SIVOM les différents problèmes dans chaque commune afin d'y remédier au plus vite.**

### COMPOSTEURS

Les 185 composteurs et bioseaux ont pu être distribués aux habitants du canton les 21, 22, 26 et 27 octobre 2009. L'entreprise de fourniture des composteurs choisie est la société Plastic Omnium. Il n'y a plus de composteurs disponibles pour l'instant. Selon les demandes, une autre campagne pourra être prévue ultérieurement.

## Travaux de réhabilitation du site de l'ancien incinérateur de Pralognan

Le projet d'arrêté préfectoral concernant la réhabilitation de l'ancien incinérateur de Pralognan a été adopté à la séance du CODERST le 15 septembre 2009. Le marché de travaux a été attribué à la société MARTOIA TP. Les travaux se dérouleront en deux temps:

- Automne 2009: implantation du chantier, terrassement et étanchéité zone amont.
- Printemps 2010: étanchéité et enrochements zone aval, re-végétalisation du site.

## Transfert de la compétence «traitement des déchets ménagers» au SMITOM Tarentaise

Le périmètre du futur syndicat de traitement SMITOM Tarentaise a été arrêté : il regroupera les cantons d'Aime et Bourg Saint Maurice (actuel SMITOM Haute Tarentaise), le canton de Moûtiers (adhésion du SITOM Moutiers, de la CCVA et de la commune de Saint Martin de Belleville) et le SIVOM du canton de Bozel.

L'objectif de ce regroupement est de mutualiser l'exploitation des incinérateurs existants à Tignes et Valezan, qui seraient alors en capacité de traiter 91% des tonnages d'ordures ménagères produits sur toute la Tarentaise. Le volume de déchets exporté à longue distance par la route, parfois hors du département, sera ainsi considérablement réduit, avec des gains du point de vue de l'environnement.

L'adhésion au prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Afin de préparer cette échéance, le SIVOM du Canton de Bozel et le SMITOM travaillent actuellement sur un projet de mise en balle des ordures ménagères, qui permettra de stocker momentanément les tonnages produits en période de pointe (hiver) et d'alimenter les incinérateurs pendant les périodes creuses (intersaisons).

**Le transfert de compétences concerne uniquement le traitement (traitement des OM, du tri sélectif, décharges). La compétence «collecte» (collecte des OM, collecte sélective, communication, haut de quai de transfert, déchetteries, location de bacs, etc.) reste au SIVOM.**

## Information dépôt des recyclables aux conteneurs de tri

### SOYEZ ECO-CITOYENS!

- ✓ ACHETER «RESPONSABLE»: OUI!!
- ✓ TRIER SES DECHETS: OUI!!
- ✗ LAISSER SES DECHETS EN PIED DE CONTENEUR QUAND IL EST PLEIN: NON!!

Le collecteur adapte ses fréquences de collecte selon le remplissage théorique de chaque point de tri...pas facile de toujours prévoir juste...

Plus de collectes signifie plus de trafic sur la route et plus de pétrole dépensé donc toujours plus de pollution...

Mais aussi, plus de collectes induit des factures plus élevées donc une taxe sur les ordures ménagères plus conséquente!

#### A Faire:

Garder ses déchets recyclables quelques jours si le conteneur est plein ou se déplacer à un autre conteneur (plan sur le totem ou ci dessous).

Téléphoner au SIVOM pour signaler le conteneur plein: 04.79.55.01.07.

Ne pas mettre les cagettes ou cartons en pied de conteneur: les apporter en déchetterie.

Les conteneurs emballages sont vidés généralement en début de semaine (les lundis et mardis) à des fréquences variables (selon les périodes). Il n'est pas toujours aisé de prévoir le remplissage de chaque conteneur et par conséquent la fréquence de collecte. L'aide des services techniques de chaque commune est précieuse afin d'informer le SIVOM des remplissages des conteneurs avant que ceux-ci ne soient pleins. Nous remercions d'ailleurs les communes qui le font. Il paraissait également important de rappeler aux habitants du canton qu'une démarche éco-citoyenne consiste à trier ses déchets mais ne consiste pas à laisser ses déchets recyclables en pied de conteneur lorsque celui ci est plein. Nous allons faire imprimer des affiches (ci contre) qui seront apposées sur tous les conteneurs du canton afin de sensibiliser les habitants sur ce sujet. Les cartons volumineux et cagettes déposés en pieds de conteneurs sont également problématiques. Les abris cartons proposés aux communes cet automne devraient pouvoir palier à ce problème.

Nous vous remercions par avance.

